

éditoriaux & opinions

Pourquoi tant de médaillés Fields sont français



POINT DE VUE
JEAN-MARC SCHLENKER
Mathématicien, professeur à l'université Toulouse III

Le 19 août dernier, deux mathématiciens français, Ngô Bảo Châu et Cédric Villani, ont reçu la médaille Fields, analogue du prix Nobel pour les mathématiciens de moins de 40 ans. Un autre, Yves Meyer, recevait le prix Gauss, réputé le prix le plus prestigieux pour les mathématiques appliquées. Ces attributions complètent une série impressionnante : depuis vingt ans, 18 médailles Fields ont été attribuées, dont 7 à des mathématiciens travaillant en France. Si la France avait reçu depuis vingt ans la même proportion de prix Nobel scientifiques, elle en aurait obtenu 69 sur 178 distribués (au lieu de 7). Si le même

succès était obtenu dans les technologies innovantes, une entreprise au moins parmi Apple, Google et Microsoft serait française.

Les médaillés Fields ne sont que la pointe visible d'un iceberg. Des dizaines d'autres mathématiciens moins connus du grand public sont aussi parmi les leaders incontestés de leur discipline. Des centaines d'autres encore sont reconnus parmi les meilleurs spécialistes de leurs champs respectifs. Au terme d'une longue évolution, presque toutes les universités françaises ont aujourd'hui dans leur département de mathématiques quelques-uns de ces chercheurs de premier plan.

Cette bonne santé des mathématiques françaises, confirmée par tous les indicateurs, ne peut s'expliquer par une dépense particulièrement importante (d'autres disciplines sont privilégiées), un peu plus peut-être par le poids des mathématiques dans la sélection des élites. Plus profondément, trois caractéristiques les distinguent des autres sciences en France, mais les rapprochent des « bonnes pratiques » générales dans d'autres pays.

La première est un lien fort avec l'enseignement supérieur. La grande majorité des médaillés Fields français sont professeurs et non chercheurs. Jusqu'à une date relativement récente, les mathématiciens ne restaient chercheurs que quelques années, le temps de développer leur indépendance scientifique, avant de prendre un poste de professeur dans une université. Les conséquences sont profondes, car les étudiants en mathématiques, y compris les futurs enseignants du secondaire, sont formés par

des chercheurs actifs. Les mathématiciens s'impliquent dans l'enseignement, par exemple dans la définition des programmes depuis le secondaire jusqu'à l'agrégation, qui ont évolué beaucoup plus que dans d'autres disciplines. L'enseignement, surtout dans les universités, est plus attractif pour les meilleurs étudiants et moins poussièreux que dans des disciplines où les meilleurs chercheurs n'enseignent guère. La qualité de la formation explique peut-être aussi le rôle (exagéré) des mathématiques dans la sélection des élites en France.

La deuxième spécificité des mathématiques est l'imposition stricte de règles de mobilité au moment des recrutements. Cette pratique, généralisée dans les grandes universités mondiales, est nécessaire à la circulation et au renouvellement des idées, et indispensable pour que les recrutements soient fondés sur la qualité des travaux scientifiques et non sur des rapports de forces locaux. Enfin, le troisième caractère

propre aux mathématiques est la forte structuration de la discipline au niveau national. Des scientifiques de haut niveau s'impliquent par exemple dans les organes d'évaluation, de manière désintéressée et malgré la manière cavalière, voire méprisante, dont l'administration les traite. Il s'ensuit une évaluation scientifique de qualité, très souvent impartiale et juste, qui constitue le meilleur encouragement pour les jeunes chercheurs.

Les mathématiciens français n'ont rien inventé : les trois spécificités décrites ci-dessus font partie des conditions qui assurent, partout dans le monde et quelle que soit la discipline, une recherche de qualité. Ils se sont contentés de s'imposer collectivement, depuis plus d'un demi-siècle, des règles opposées à la facilité qu'avait choisie le reste du système français de recherche : désintéret envers l'enseignement supérieur, recrutements locaux massifs. ■

PLANÈTE WEB



Information en ligne renforcée pour les clients de la SNCF

La SNCF regroupe ses dispositifs d'information à la clientèle en temps réel sous l'appellation unique SNCF Direct, accessible depuis son site Sncf.com. Une nouvelle application gratuite permet de consulter un tableau des départs ou des arrivées des trains, de suivre le trafic SNCF en temps réel dans 600 gares grandes lignes et Transilien (Île-de-France). Le voyageur sait si son train sera en retard, sur quel quai prendre sa correspondance. Il peut recevoir une alerte dès l'affichage de son train, accéder via un bouton au site de réservation Voyages-sncf.com et à « SNCF la radio », une Web radio également accessible sur Internet (laradio.sncf.com) qui offre une information trafic géolocalisée y compris en région tous les quarts d'heure de 6 heures à 21 heures.

Sur LATRIBUNE.fr

Suivez la Bourse en temps réel

Tous les jours et minute par minute, suivez l'évolution du CAC 40 et des valeurs cotées, petites ou grandes, avec toutes nos analyses, sur votre site Internet Latribune.fr.

Impôt et démocratie : voter autrement la loi fiscale

Année après année, la période qui précède l'adoption de la loi de finances pour l'exercice à venir est marquée par son cortège de préallables bien connus : ballons d'essai, annonces péremptoires, reculades avant d'avancer, etc. La préparation du

moyens à augmenter le produit des recettes fiscales ! Comprenez qui pourra, et le fameux « bon sens populaire » – dont les politiques nous rebattent les oreilles à longueur de campagnes électorales – sera encore une fois faoué avec le même aplomb par

année où le budget de l'État a été voté en équilibre), souvent il est vrai sous la contrainte des aléas conjoncturels négatifs des crises successives. Ceux-là se satisfont tout aussi bien d'une législation fiscale rendue sans cesse plus compliquée au point qu'on devient incapable d'en expliquer les contours, tant au plan global des budgets publics qu'au plan individuel des contribuables. Les autres pressentent au contraire qu'on ne pourra avant longtemps éviter des révisions significatives si l'on veut éviter les conséquences fâcheuses qui sont inéluctablement advenues à chaque fois qu'on a raté le rendez-vous avec les réformes en matière financière, et encore plus en matière fiscale.

cela passe par une autre façon de légiférer en matière fiscale. Dans cet esprit, les préconisations du Cese, radicales et cohérentes, s'articulent selon un triptyque redonnant au politique la primauté sur le technocrate. D'abord voter autrement la loi fiscale, disjointe de la loi de finances et en lui conférant un caractère solennel. Ensuite, préparer autrement la loi fiscale, en instituant un Office parlementaire de la fiscalité, disposant seul de la capacité d'élaboration de la législation fiscale. Enfin, suivre autrement la loi fiscale, en confiant à une conférence de l'impôt la mission du suivi et de l'évaluation, sur la base d'un diagnostic – constituant le préalable à la loi fiscale.

En préconisant un tel dispositif, le Cese entend donc alerter les responsables politiques sur le danger de continuer à n'apporter que des réponses technocratiques aux légitimes interrogations des citoyens en matière fiscale. En 1786, le roi Louis XVI prit l'initiative, sur le conseil de son ministre Calonne, de réunir une assemblée de notables pour l'aider à répondre à, disait-il, « ses préoccupations sur le soulagement de mes peuples, pour la réformation de plusieurs abus et pour l'ordre de mes finances ». Lesdits notables n'ont pas cru devoir donner suite à cette attente. On sait ce qu'il en advint quelques années plus tard ! Rien n'est jamais pareil, mais prenons garde à ne pas avoir à regretter le changement de cap salutaire qui nous est proposé. Le risque existe : les débats du Cese l'ont bien montré. ■

Se référant à des périodes

de notre histoire nationale dont les ingrédients économiques, financiers et fiscaux n'étaient pas sans ressemblance avec la période actuelle, l'avis (1) que le Conseil économique, social et environnemental vient d'adopter prend position pour un véritable changement de ce qu'il appelle le « gouvernement de l'impôt ». Rappelant qu'il convient de conjuguer au mieux la complexité croissante de la gestion publique avec la nécessaire prise en compte des éléments de justice sociale et l'impérieuse obligation de promouvoir notre compétitivité économique, le Cese juge fondamental de remettre le citoyen au cœur du débat fiscal.

Compte tenu des efforts que tous devront faire pour contribuer à la réduction des déficits publics et donc à la pérennité des régimes sociaux, j'estime en effet que plus que jamais le « pacte fiscal citoyen » doit reposer sur une bonne compréhension des mécanismes fiscaux par tous et que



POINT DE VUE
PHILIPPE VALLETOUX
Membre du Conseil économique, social et environnemental

budget pour 2011 ne faille pas à la règle. La seule chose dont on est sûr cette fois encore, c'est qu'il sera toujours aussi malaisé de contenir les dépenses et qu'on voudra encore une fois faire croire au bon peuple (pas vraiment dupe) qu'il n'est pas question d'augmenter les impôts... alors qu'on cherche par tous les

les uns et les autres. Ces pratiques, hélas constantes depuis belle lurette, pourront-elles perdurer ? Certains semblent le souhaiter, qui trouvent peut-être avantage au déroulement inexorable de cette machine déficitaire infernale que les gouvernements successifs ont fabriquée depuis 1980 (dernière

LA TRIBUNE

Édité par : La Tribune SAS
26 rue d'Oradour-sur-Glane
CS 91522
75 525 Paris Cedex 15
Standard : 01 44 82 16 16

Présidente, directrice de la publication : Valérie Decamp.

Directeur des rédactions : François Lenglet.
Directeurs adjoints : Pierre-Angel Gay, Olivier Provost.
Rédaction en chef : Eric Chol (Économie, Politique, International), Odile Exposito (Industrie et Services), Jean-Baptiste Jacquin (Technologies et Médias), Muriel Motte (Marchés et Finance), Philippe Mabile (éditorialiste).

Christophe Bazire (édition).
Directeur artistique : Eric Béziat.

Publicité : La Tribune Régie.
Directeur publicité Pôle financier : Ghislain Boyer.
Directrice de publicité International : Carole Grémillot.
Directeur marketing : Arnaud Jauouen.
Directeur de la diffusion : Pascal Poli.

Impression : Paris Offset
Print - 30 rue Raspail 95230
La Courneuve ; MOP
Vitrolles ; Ouest Print.
Bournezeau ; Nancy Print.

Service Abonnement :
Numéro vert : 0800 15 23 33
(appel gratuit). Fax abonnements : 01 44 82 17 92.
Abonnez-vous sur LATRIBUNE.fr.

USA: USPS # 011751
Periodical paid at Champlain N.Y. and additional mailing offices. For details call IMS at 1(800) 428 3003.
Distribué par les NMPP.
Commission paritaire : 0914C85607
ISSN 0969-9122 - Contacter le service diffusion au 01 44 82 17 80.

LA TRIBUNE est une publication La Tribune Holding
Présidente, directrice de la publication : Valérie Decamp
Secrétaire général : Gauster Normand



IMPRIMÉ EN FRANCE
PRINTED IN FRANCE



(1) Retrouvez le projet d'avis « Budgets publics (État et collectivités locales) : contribuables et citoyens », sur le site du Cese.